

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE  
PEGOMAS**



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**4.4 - AVIS SICASIL**



ZI Bois des Lots  
10 Allée des Gonsards  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX  
Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le  
concours financier de  
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive  
n°2019 6011 du 5  
décembre 2019*

*N° opération :  
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur  
Françoise Rouxel**



Reçu le	30 MAR. 2026	N°	2026 RAR A/100520
Transmis à		Suivi	Info
Cabinet Président			
Direction Générale			
DGA Aménagement T. / Cadre de vie		FC	
DGA Qualité de vie / Solidarités			
DGST			

CG

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

EAU ET ASSAINISSEMENT

09 AVR. 2026

N° ARRIVÉE 37

Monsieur Jérôme VIAUD  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse  
57 avenue Pierre Sémard  
06131 GRASSE CEDEX

Cannes, Le 27 MARS 2026

**OBJET : Consultation du SICASIL (PPA) – Projet de zonage des eaux pluviales sur la commune de Pégomas**

**RAR : 88000689715254**

**N.REF : 2026D/14**

**Dossier suivi par : Marie PIZEPAN**

**Copie : - Madame Florence SIMON, Maire de Pégomas**

**Annexe : - Plan des puits non exploités actuellement**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 février, vous avez sollicité l'avis du SICASIL, en tant que Personne Publique Associée (PPA), dans le cadre de l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Pégomas.

Le SICASIL, dont la commune de Pégomas est membre, porte une attention constante à la préservation durable de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable. Cette exigence s'inscrit dans la stratégie menée de longue date par le Syndicat afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de son territoire et plus globalement de l'Ouest du département des Alpes-Maritimes, garantir une eau de haute qualité sanitaire et préserver durablement cette ressource essentielle.

Dans ce contexte, les modalités de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt particulier pour la préservation de la qualité des milieux aquatiques et, plus largement, de la ressource en eau.

Le territoire de la commune de Pégomas se situe en amont de plusieurs ouvrages de prélèvement destinés à l'alimentation en eau potable : les deux puits à drains rayonnants (PRD1 et PRD7) implantés dans la nappe alluviale de la Siagne, en amont de la Mourachonne, ainsi que la prise d'eau de surface de Mandelieu-La Napoule alimentant l'usine de potabilisation des Termes.

Les eaux de ruissellement issues des surfaces urbanisées peuvent en effet véhiculer diverses substances polluantes et rejoindre le milieu naturel par le biais de plusieurs exutoires principaux : la Mourachonne, qui rejoint ensuite la Siagne, la Siagne directement, ainsi que le Béal identifié dans le dossier comme canal d'irrigation.

Dans ce contexte, le Syndicat souhaite attirer votre attention sur l'intérêt de porter une vigilance particulière au suivi de la qualité des rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel. La question du suivi et de la caractérisation de la qualité des eaux de ruissellement, ainsi que celle des rejets pouvant provenir de certaines activités domestiques, artisanales ou industrielles, pourrait être examinée afin de mieux appréhender les pressions exercées sur la ressource en eau, le cas échéant, d'orienter les actions adaptées.

Certaines substances font aujourd'hui l'objet d'une vigilance accrue dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable, notamment les micropolluants tels que les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), suivies par l'Agence Régionale de Santé conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le SICASIL mène également un suivi volontaire de ces substances dans l'eau brute destinée à la production d'eau potable ainsi que dans l'eau traitée. Dans cette perspective, l'opportunité d'intégrer le suivi de certains micropolluants, dont les PFAS, dans les rejets d'eaux pluviales pourrait utilement être examinée.

L'amélioration de la qualité des rejets d'eaux pluviales présenterait également un intérêt pour les écoulements vers le Béal, ouvrage utilisé notamment pour l'irrigation des terres agricoles. La qualité de l'eau constitue en effet un enjeu pour les exploitants agricoles qui utilisent cette ressource, d'autant que ces eaux peuvent en partie s'infiltrer vers la nappe alluviale de la Siagne, sollicitée pour la production d'eau potable.

Par ailleurs, il convient de signaler la présence sur le territoire communal de Pégomas de sept anciens puits historiquement utilisés pour la production d'eau potable et aujourd'hui non exploités, situés à l'aval de la Mourachonne et dont vous trouverez leur localisation en pièce jointe. L'arrêt de leur exploitation était notamment lié à des problématiques antérieures de qualité des eaux influencées par la Mourachonne. Leur éventuelle réhabilitation à l'avenir renforce l'intérêt de préserver durablement la qualité de la ressource sur ce secteur.

Ces éléments s'inscrivent pleinement dans les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne actuellement en cours d'élaboration, et notamment dans l'orientation C.2 visant à préserver la bonne qualité des masses d'eau souterraines et superficielles du bassin versant.

Afin d'aborder plus en détail ces différents sujets, une réunion technique s'est tenue le 19 mars entre les équipes du SICASIL, vos services et les services communaux, permettant d'engager des échanges sur ces enjeux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du SICASIL,**



**Jean-Michel SAUVAGE**



SICASIL

## Localisation des puits "abandonnés" - commune de Pégomas

Source : Orthophotographie WMS – résolution 20 cm ; Plan Cadastral Informatisé : DGFIP, 2025.  
Réalisation : SICASIL - Mars 2026.





**SICASIL**

28, Bd du Midi - Louise Moreau  
06150 Cannes la Bocca

SI DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CAN

FRANCE

SD : 870012768312945

28 BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU  
CANNES LA BOCCA  
06150 CANNES

LETTRE  
RECOMMANDÉE  
R1 AR

LA POSTE



**LETTRE RECOMMANDÉE**



SD : 88000068971625Y

Indemnisation  
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie  
 153€ (R2)  
 458€ (R3)

GRBT :  
Prix :

625334 - LRS02 V3 MSR 3F 24-1040803 03Z5

**EXPÉDITEUR**

*SICASIL  
28 Boulevard du Midi  
Louise Moreau  
06150 Cannes  
M-P*

**AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**DESTINATAIRE**

A découper par le facteur

*Monsieur Jérôme VITUD  
Président de la CAPG  
57 Avenue Pierre Sémard  
06131 GROSSE Cedex*

pour l'avis de passage

